



Conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

CM 2026-079 Acquisition d'une emprise foncière – Impasse de Kevrell

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Olivier YVEN, 2^e adjoint ; Marion FAIVRE, 3^e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4^e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5^e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6^e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7^e adjointe ; David THOMAS, 8^e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaél KERJEAN ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services

ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie DANIEL qui a donné procuration de vote à
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à
Patrick COADOU qui a donné procuration de vote à

Olivier YVEN
Gilbert QUENTEL
Gwénaél KERJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent KERANGUEVEN

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 18 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

CM 2026-079 Acquisition d'une emprise foncière – Impasse de Kevrell

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération,

Dans le cadre de la vente de la propriété située aux 400 et 410, impasse de Kevrell à Guilers, il est apparu nécessaire de procéder à une régularisation des limites de propriété.

En effet, l'examen des documents cadastraux et de la situation foncière a permis de constater qu'une partie de la voie empiète sur la parcelle cadastrée section A n° 2836, appartenant aux propriétaires.

Afin de régulariser cette situation foncière, la commune envisage d'acquérir l'emprise concernée d'une superficie de 24 m², conformément au [document d'arpentage](#) établi par le Cabinet URBATEAM – Géomètres-experts à Saint Renan.

L'avis de France Domaine, sollicité dans le cadre de cette transaction, est joint en annexe. ([avis n° 2026-29069-49099 du 04 septembre 2026](#)).

Cette portion de parcelle serait acquise par la commune au prix de 5 € le m², soit un montant de 120 €.

Les frais liés à cette acquisition (notamment les frais de notaire) seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission « Affaires générales – Finances – Ressources humaines – Développement économique » du jeudi 17 septembre 2026.

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme – Travaux – Cadre de vie – Développement durable » du jeudi 17 septembre 2026.

- **Approuve** les dispositions qui précèdent,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de cette transaction.

* * *

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Laurent KERANGUEVEN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurent Kerangueven, the secretary of the meeting.